

PISCINE DE COMMENTRY

CONTRAT ANNULE ! LE SAVIEZ-VOUS ?

**Ce que la majorité de droite,
et son adjoint aux travaux Claude Riboulet, vous cachent
à moins de trois mois des élections municipales.**

Rappel : Délibération du Conseil municipal le 9 février 2011

En raison d'une « complexité du projet de la piscine *justifiant* le recours au contrat de partenariat », autorisation est donnée au Maire de signer un contrat de partenariat-public-privé (PPP) avec l'entreprise Société d'Équipement d'Auvergne SEAU : durée 20 ans,

coût prévisionnel (moyenne annuelle):

hors subventions : ~ 785 000 € HT

avec subventions : ~ 667 000 € HT

La piscine est construite, c'est le projet phare du mandat de la Municipalité



Mais... Cour administrative d'appel de LYON (2 janv. 2014), extraits :

« **la délibération du 9 février 2011 du conseil municipal de Commentry autorisant le maire à signer un contrat de partenariat pour la conception, la construction, le financement et la maintenance d'une piscine municipale et des ses annexes et la décision du maire de signer ce contrat sont annulées** »

(intégralité du jugement sur le site : <http://www.legifrance.gouv.fr>)

Nous avons pris conseil auprès de notre juriste en droit public :

« *La Cour administrative d'appel a relevé une **faute particulièrement grave de la commune**, dans l'application de la loi, pour la passation de ce contrat de "Partenariat public-privé", qui selon elle n'était pas justifié par la nature des travaux objet de celui-ci. A partir de là, elle décide d'annuler la délibération du Conseil municipal et la décision du maire de signer ce contrat.*

Cela oblige cette même commune et son co-contractant, la société d'équipement d'Auvergne, à essayer de s'entendre pour mettre fin rétroactivement à leur Partenariat public-privé (moyennant des indemnités - j'imagine substantielles! - qui seraient alors à verser par la commune à la SEAU).

Que va-t-il se passer ?

- Le recours en cassation devant le Conseil d'Etat reste évidemment possible
 - « *Mais cette option me paraît, a priori, relativement aléatoire.* » (notre juriste)
- Y aura-t-il possibilité d'entente avec la société d'équipement d'Auvergne, cocontractante ?
- Quelles indemnités vont se rajouter aux 667 000€ de loyer annuel ? (à ajouter aux 265 000€ de fonctionnement annuels)

Nous avons toujours dénoncé ce partenariat

L'ALTERNATIVE avait voté **contre**. : Nous nous sommes systématiquement opposés à ce partenariat public/privé. Nous déplorons l'absence de transparence sur ce dossier qui, malgré sa gravité, ne figure même pas à l'ordre du jour du conseil municipal du mercredi 29 janvier 2014.

Commentry a besoin de transparence.

L'équipe de Commentry pour tous , avec Sylvain Bourdier, prend l'engagement, dès son élection, de revoir l'ensemble des contrats passés par la précédente municipalité, avec le souci d'une gestion rigoureuse de la commune, dans la transparence.

Pour l'Alternative, le Front de Gauche, le Parti de Gauche, le Parti Communiste de Commentry :

Robert BOUTTERIN, Alain PASSAT